

DEPOT D'UN PROJET DE LOI CONCERNANT LE DIRECTEUR DES OPERATIONS MINIERES.

L'hon. ARTHUR MEIGHEN (ministre de l'Intérieur) demande à présenter un projet de loi (bill n° 153), provenant du Sénat, concernant le directeur des opérations minières.

Je préfère attendre la deuxième lecture pour donner les explications sur le but de ce projet de loi dont on hâtera l'adoption, si l'on veut bien en ordonner la première lecture aujourd'hui.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu une 1re fois.)

1re LECTURE

De projets de loi provenant du Sénat:

Le 1er (bill A4), tendant à faire droit à Albert Ernest Bulley;

Le 2e (bill B4), tendant à faire droit à Beatrice Booth Gendron.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Je désire informer la Chambre que le ministre des Finances étant retenu par des affaires très importantes, nous ne pouvons pas prendre les résolutions du budget comme premier article de discussion aujourd'hui. J'ai suggéré au leader de l'opposition de passer à la discussion du n° 12, tendant au renvoi d'un projet au comité. Il y a aussi le n° 25, portant 2e lecture du projet destiné à modifier la loi du Yukon et le n° 10 concernant un projet de loi rapporté du comité spécial de l'agriculture. Ces diverses questions ne sont pas sujettes à controverse.

M. BUREAU: Puis-je poser une question au premier ministre? Pourrait-il m'informer si l'électricité et le gaz figurent sous la rubrique des produits manufacturés dans la nouvelle taxe? Si je pose la question, c'est que j'ai reçu des dépêches des négociants qui vendent de l'électricité et du gaz à Trois-Rivières et ils désirent savoir s'ils doivent porter la taxe de 1 p. 100 sur les comptes qu'ils expédient aux clients à la fin du mois. J'ai promis que je poserais la question à l'ouverture même des débats aujourd'hui, et je remplis ma promesse.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Mon honorable ami voudrait-il bien s'adresser au ministre des Finances?

M. BUREAU: Je pensais que le premier ministre pourrait me renseigner.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Cette question est du ressort du ministre des Finances, et n'ayant pas la résolution sous

les yeux, je ne saurais donner de réponse à l'honorable député.

RENOVI DU PROJET DE LOI PORTANT MODIFICATION DE LA VERSION FRANÇAISE DU CODE CRIMINEL.

L'ordre du jour appelle la discussion en comité général sur le projet de loi (bill C), adopté par le Sénat, tendant à modifier et à corriger le texte français du Code criminel.

Le très hon. C. J. DOHERTY (ministre de la Justice): De l'agrément de la Chambre, en conformité de l'entente intervenue vendredi, je propose que cet objet soit rayé et que le bill en question soit renvoyé à un comité spécial afin qu'il le délibère et fasse rapport, et que le ministre de la Justice ainsi que MM. Lemieux, Mackie (Edmonton), Vien et Denis soient membres de ce comité spécial.

(La motion est adoptée.)

DISCUSSION DU PROJET DE LOI PORTANT MODIFICATION DE LA LOI DES PLACERS DU YUKON.

L'hon. ARTHUR MEIGHEN (ministre de l'Intérieur) propose la 2e lecture du projet de loi (bill n° 152) tendant à modifier la loi des placers miniers du Yukon—Adopté.

La Chambre se forme en comité général et passe à la discussion des articles.

Sur l'article 1er (protection des droits de priorité).

M. BUREAU: Le ministre voudrait-il bien faire un exposé général de toute la question? Les députés, en général, ne sont guère au courant des conditions du Yukon, sauf peut-être l'honorable député du Yukon (M. Thompson) et nous tiendrions à être éclairés sur la teneur du projet de loi.

L'hon. M. MEIGHEN: Je puis faire un exposé général. Il n'est guère utile d'expliquer le premier article qui est nécessaire, afin de donner plein effet aux dispositions essentielles se rattachant à l'application de la loi. Voici l'objectif visé par le bill: donner un nouvel essor à l'exploitation minière des placers dans le territoire du Yukon. A l'ouverture du territoire, et pendant nombre d'années subséquentes, l'exploitation des placers fut poussée avec vigueur, parce que, dans les conditions existantes à cette époque, les concessions étaient amples. Elles ne sont pas aussi amples aujourd'hui qu'elles l'étaient à cette époque, et le but visé par le bill est de les amplifier comme je vais le dire: